

# Procès-Verbal

## Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 48  
13 mai 2026

*Par courriel :* Didier Gantier, Président  
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins  
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines  
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions  
Bernard Loirat, référent Loisir et Entreprise  
Daniel Roger, Section Féminines  
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins  
Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins

*Assistent :* Françoise Pichon, Responsable service Compétitions et Arbitrage  
Aurélie Guillet, assistante Jeunes Masculins et Féminin

---

### **Préambule :**

M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794) et GJ du Vignoble (564817), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club de Guérande AS La Madeleine (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.

- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 47 du 5 mai 2026 sans réserve.

## Section Jeunes Masculins

### Matches reportés

#### Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

Les rencontres suivantes n'ont pas pu se dérouler à la date initiale en raison des conditions météorologiques. La Commission fixe les rencontres aux dates ci-dessous. Elle précise que les clubs peuvent convenir d'une autre date via Footclubs, les matchs devant se dérouler au plus tard le 30 mai 2026.

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55391048	U15 D1	Nantes La Mellinet 2 / Vertou Ussa 2	09/05/2026	30/05/2026
55417814	U18 D1	Nantes Don Bosco 1 / Vieilleville Planche 1	09/05/2026	30/05/2026
55390960	U16 D2	Gj Deux Coutais 21 / Nantes Sud 98	09/05/2026	30/05/2026
55390103	U18 D2	Nantes Metallo Sc 21 / Gj St Lyphard Fccm 22	09/05/2026	30/05/2026
55392374	U15 D5	Gj Abbaretz P Bleue 2 / Héric Fc 2	09/05/2026	30/05/2026

### Matches à rejouer

#### Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »

Les rencontres suivantes ont été arrêtées avant leur terme en raison des conditions météorologiques. La Commission fixe les rencontres à rejouer dans leur intégralité aux dates ci-dessous. Elle précise que les clubs peuvent convenir d'une autre date via Footclubs, les matchs devant se dérouler au plus tard le 30 mai 2026.

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55390539	U17 D1	Orvault Rc 1 / Rezé Aepr 1	09/05/2026	23/05/2026
55389992	U18 D1	Treillières Sympho F 21 / Fay Bouvron Fc 21	09/05/2026	30/05/2026
55392537	U14 D2	Nantes Sporting Club 21 / Héric Fc 21	09/05/2026	30/05/2026
55391185	U15 D2	Le Pellerin Fcbl 1 / St Sébastien Fc 2	09/05/2026	30/05/2026
55390957	U16 D2	St Herblain Oc 21 / Orvault Rc 21	09/05/2026	30/05/2026
55483410	U15 D3	Gj Deux Coutais 1 / Us Vital Frossay 1	09/05/2026	30/05/2026
55390808	U17 D3	Gj Sucé/Erdre Casson 2 / Châteaubriant Voltigeurs 2	09/05/2026	30/05/2026

### Étude des dossiers

#### **N° 54431100 : Coueron Chabossiere 4 - Nantes As Caribbean 1– Seniors D5 Groupe D du 10/05/2026**

La Commission relève que :

- La rencontre a été arrêtée à la 46<sup>ème</sup> minute.
- Le motif de l'arrêt du match indiqué sur la FMI est le suivant : « *Équipe visiteuse nombre de joueurs insuffisant pour reprendre le match à la mi-temps 4 blesser pour l'équipe visiteuse* »

Considérant que :

L'article 26 alinéa 5 du Règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que : « *Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.* »

Conformément à l'article 10.IV du règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins,

La Commission décide de :

- **De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 de Nantes As Caribbean**
- **De maintenir les 7 buts marqués par l'équipe 4 de Couëron Chabossière.**

#### **N° 53885331 : Rouans Es Marais 2 - Besne Ja 1– Seniors D3 Groupe B du 17/05/2026**

Considérant :

La décision de la Commission de Discipline du 09.04.2026 :

- Une suspension de terrain de 2 matchs fermes pour l'équipe Séniors 2 du club de ROUANS ES, avec obligation de recevoir les rencontres sur terrain neutre à une distance de plus de 30 kilomètres du Stade de la Madeleine de Rouans, pour manquements aux obligations de l'article 2.1.b du Règlement Disciplinaire.

Date d'effet : 27/04/2026

Considérant que :

L'article 4.1.1. du Règlement Disciplinaire prévoit que : « *Les commissions sportives compétentes sont en charge des modalités d'application des sanctions de suspension de terrain, de match à huis clos et de fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur.* »

L'article 25 alinéa 8 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux dispose que : « *Dans le cas où un club est astreint de jouer sur un terrain de repli, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé à 30 kilomètres au moins de la ville du club sanctionné, et être proposé 15 jours avant la date de la rencontre, avec l'accord du propriétaire des installations, à la Commission d'Organisation par le club fautif, sous peine de match perdu par pénalité.* »

Dans son PV n°46 du 29/04/2026, la Commission a décidé que :

- Le match n°53885331 - Rouans Es Marais 2 - Besne Ja 1 prévu le 17/05/2026 doit se dérouler sur un terrain neutre conformément à l'article 25 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux.
- Le club de Rouans Es Marais doit communiquer à la Commission le lieu prévu pour la rencontre ci-dessus.

La Commission relève que :

- Le club de Rouans Es Marais a proposé de jouer à Saint Brevin.
- La distance de 30 kilomètres est respectée.
- La Mairie de Saint Brevin a donné son accord pour que le match en objet se déroule sur son terrain annexe 1.

Par ces motifs,

- **Le match N° 53885331 : Rouans Es Marais 2 - Besne Ja 1 – Seniors D3 Groupe B se déroulera le 17/05/2026 à 15h à Saint Brevin (Terrain annexe 1).**

## Championnat

---

- **Dernière journée**

La Commission rappelle les dispositions de l'article 15 du règlement des Championnats Seniors Masculins :

« **ARTICLE 15 - HORAIRES ET CALENDRIER**

1) *Horaires : L'heure officielle des rencontres est fixée à 15 heures, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation.*

*Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure :*

*(...)*

*Championnats Départementaux : Dimanche 15H.*

*La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. »*

Les demandes de modification ont été étudiées au cas par cas en fonction des enjeux sportifs et des installations sportives dont dispose le club recevant.

- **Classements**

Les classements définitifs, les accessions et relégations seront communiqués au cours du mois de juin après échéance des gestions administratives et réglementaires liées à leur établissement.

## Match à rejouer

---

**Art. 120 des règlements généraux :**

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

*(...) - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer.*

*Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.*

3. *Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »*

La rencontre suivante a été arrêtée avant son terme en raison des conditions météorologiques. Elle est donnée à rejouer de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53996739	Seniors D4	Vair Herblanetz Fc 2 - Nantes St Pierre 2	09/05/2026	13/05/2026

## Section Féminines

### Coupe U15 Féminines à 11

---

- **Quarts de finale**

La Commission homologue le résultat de la rencontre en retard de quart de finale de Coupe U15 Féminines à 11, sous réserve de procédures en cours et des formalités administratives.

- **Demi-finales**

La Commission valide l'ordre de cette demi-finale qui se déroulera le 16 mai 2026.

Par ailleurs, la Commission a fixé le coup d'envoi de la rencontre CS Montoir – GF Violettes Sud Loire à 18h00 en raison de l'occupation des terrains par l'événement de la journée SOYONS P.R.E.T.S. organisée par le District de Football.

## Championnat

---

- **Départemental 1**

La Commission prend connaissance du classement à l'issue de la dernière journée de championnat. La Commission transmet à la Commission Régionale, sous réserve d'éventuelles procédures, les noms des deux premières équipes pour les barrages d'accession en R2 Féminine :

1. Saint-Nazaire AF 1 (590211)
2. GF Nantes Est 1 (551330)

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.**

**Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.**

**Frais de procédure**

**Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :**

**- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.**

- **Classements**

Les classements définitifs, les accessions et relégations seront communiqués au cours du mois de juin après échéance des gestions administratives et réglementaires liées à leur établissement.

## Match reporté

**Art. 120 des règlements généraux :**

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

La rencontre suivante n'a pas pu se dérouler à la date initiale en raison des conditions météorologiques. La Commission fixe la rencontre de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55296712	U18f À 11 N1	Héric Fc 1 / Gf Plessé Vay Marsac 1	09/05/2026	16/05/2026

## Matches à rejouer

**Art. 120 des règlements généraux :**

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »

Les rencontres suivantes ont été arrêtées avant leur terme en raison des conditions météorologiques. La Commission fixe les rencontres à rejouer dans leur intégralité aux dates ci-dessous. Elle précise que les clubs peuvent convenir d'une autre date via Footclubs, les matchs devant se dérouler au plus tard le 30 mai 2026.

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55355463	U15f À 11 N2	Nantes Metallo Sc 1 / Gf Havre et Loire 1	09/05/2026	30/05/2026
55298511	U15f À 11 N2	Héric Fc 1 / Gf Hirondelles Gesvres 1	09/05/2026	13/05/2026
55296532	U18f À 11 N1	Gf Hirondelles Gesvres 1 / Ste Pazanne Retz Fc 1	09/05/2026	30/05/2026

## Section Loisirs

### Matches reportés

Suite à la planification des rencontres de finales des Coupe et Challenge Loisir le samedi 23 mai, la rencontre de championnat ci-dessous est reportée :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55430658	Loisirs	Nantes Métallo Sc 1 / Ent. Bugallière/ASEN 1	22.05.2026	26.06.2026

## Section Futsal

### Article 37 – Retrait de points

**Considérant l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors Futsal Masculins,**

« Des dispositions aggravantes entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence et de la tricherie, des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin). Sera retenue toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié prenant part à la rencontre de droit, ou de fait, en qualité de joueur, encadrant (dirigeant/éducateur), arbitre bénévole, commissaire au terrain.

Sont distinguées les suspensions fermes inférieures à 1 an et les suspensions fermes supérieures ou égales à un an ».

La Commission constate que les équipes suivantes ont atteint le total de pénalités entraînant le retrait de points.

En application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors Masculins, la Commission décide des retraits de point(s) ci-dessous au classement des compétitions indiquées pour les équipes concernées :

- Nantes Dervallières 1      Futsal D1      44 pénalités      7 pts de retrait au classement

### Classement

La Commission actualise le classement final suite aux éléments ci-dessus :

## FUTSAL - Phase régulière - 2025/2026

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	Pts pén.	FO	BP	BC	Diff	Pénalités Art.37
1	Nantes Mamba Futsal 1	42	14	14	0	0	0	0	0	146	47	99	2
2	Nantes Metrop Futsal 3	24	14	8	0	6	0	0	0	99	87	12	1
3	La Chap. Heulin Fcev 1	20	14	7	0	6	0	0	1	97	92	5	0
4	Stephanoise Futsal 1	18	14	6	0	8	0	0	0	83	82	1	0
5	Nantes Dervallieres 1	16	14	9	0	4	3	7	1	88	109	-21	0
6	St Herblain Pepite 2	14	14	5	0	9	1	0	0	85	92	-7	8
7	Haute Goulaine Es 3	12	14	4	0	10	0	0	0	63	106	-43	0
8	Nantes Acmmn Futsal 2	7	14	3	0	9	0	0	2	67	113	-46	5

Barragiste accession R2

### Play-off

## N° 55630871 : Nantes Mamba Futsal 1 - Nantes Dervallières 1– Futsal D1 Play-Off du 11/05/2026

La Commission prend note :

- De l'absence de l'équipe 1 de Nantes Dervallières à l'heure et sur le lieu du match en objet.
- De l'absence de déclaration de forfait du club de Nantes Dervallières.
- Du déplacement de l'arbitre et de l'observateur d'arbitre désignés par le District.

Considérant :

- L'article 24 alinéa 9 du Règlement des Championnats départementaux Seniors Futsal Masculins qui prévoit que :
- « *Tout club forfait pour un match doit verser au club adverse une indemnité dont le montant est fixé en Annexe 5, sans préjuger d'une amende fixée par la Commission d'Organisation ainsi que les frais éventuels des officiels. Il prend en charge, le cas échéant, les frais de déplacement de son adversaire pour le match aller ou le match retour, selon le barème en vigueur.* »
- L'annexe 5 – Dispositions financières – des Règlements Généraux

Par ces motifs,

- **L'équipe Futsal 1 du club de Nantes Dervallières est déclarée forfait lors du match en objet.**
- **Une amende du montant du droit d'engagement est prélevée sur le compte du club de Nantes Dervallières.**
- **Une amende forfaitaire de 100 € est prélevée sur le compte du club de Nantes Dervallières en faveur du club de Nantes Mamba Futsal.**
- **Les frais de déplacement de l'arbitre (5,35 €) et de l'observateur d'arbitre (2,01 €) désignés par le District sont mis à la charge du club de Nantes Dervallières.**

## Formalités administratives

### Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente/

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

## N° 55396581 : La Roche Blanche Cot 1 - Nantes St Pierre 1– U15 D1 Groupe A du 09/05/2026

La Commission prend note :

- De l'absence de l'équipe 1 de Nantes St-Pierre à l'heure et sur le lieu du match en objet.
- De l'absence de déclaration de forfait du club de Nantes Saint Pierre.
- Du déplacement du Délégué officiel désigné par le District à La Roche Blanche.

Considérant :

- L'article 26 alinéa 9 du Règlement des Championnats régionaux et départementaux Jeunes Masculins qui prévoit que :
- « *Tout club forfait pour un match doit verser au club adverse une indemnité dont le montant est fixé en Annexe 5, sans préjuger d'une amende fixée par la Commission d'Organisation ainsi que les frais éventuels des officiels. Il prend en charge, le cas échéant, les frais de déplacement de son adversaire pour le match aller ou le match retour, selon le barème en vigueur.* »
- L'annexe 5 – Dispositions financières – des Règlements Généraux

Par ces motifs,

- **L'équipe U15 1 du club de Nantes Saint Pierre est déclarée forfait lors du match en objet.**

- Une amende du double du droit d'engagement (2<sup>ème</sup> forfait) est prélevée sur le compte du club de Nantes St-Pierre.
  - Une amende forfaitaire de 100 € est prélevée sur le compte du club de Nantes Saint Pierre en faveur du club de La Roche Blanche Coteaux.
  - Les frais de déplacement du délégué désigné par le District (45,18 €) sont mis à la charge du club de Nantes Saint Pierre.
- 
- Forfait général

### **N°54145197 : Villepot Us 1 - Rouge Esp 2 – Seniors D5 Groupe E du 10/05/2026**

La Commission prend note :

- Du forfait de l'équipe Seniors 2 de Rougé Esp. lors du match en objet.
- Du 5<sup>e</sup> forfait enregistré pour cette équipe au cours de l'épreuve.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **L'équipe Seniors 2 du club de Rougé Esp. est déclarée forfait général en championnat Seniors Masculins D5 Groupe E.**
- **Une amende de 140 € pour le club de Rougé Esp.**
- **De conserver les résultats de l'ensemble des rencontres de Rougé Esp.**

### **N°55423085 : Paimboeuf Estuaire 22 - Rouans Es Marais 21 – U18 D4 Groupe E du 09/05/2026**

La Commission prend note :

- Du forfait de l'équipe U18 21 de Rouans Es Marais lors du match en objet.
- Du 5<sup>e</sup> forfait enregistré pour cette équipe au cours de la 3<sup>ème</sup> phase.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **L'équipe U18 21 du club de Rouans Es Marais est déclarée forfait général en championnat U18 D4 Groupe E.**
- **Une amende de 54 € pour le club de Rouans Es Marais.**
- **De conserver les résultats de l'ensemble des rencontres de Rouans Es Marais.**

## **Feuilles de match**

---

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Feuilles de match du week-end des 9-10 mai 2026 non reçues :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54219177	Entreprise D1	Nantes Corpo Asptt 1	Orvault Cte As 1	Réclamée

## Encadrement des équipes

### Art.31 Fonction du délégué

#### « Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

*La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».*

### Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

*Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.*

*Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».*

*Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.*

*Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.*

*Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.*

*Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.*

*Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.*

*En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.*

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président de la Commission,  
Didier Gantier

La Responsable du Service Compétitions et Arbitrage  
Françoise Pichon



Type de dossier : Administratif									
Dossier :	23897262	Match :	61499.2	U15f À 11 N2 / 3		Poule B			718
Date :	11/05/2026		09/05/2026	590211	St Nazaire Af 2	-	512355	Nort Sur Erdre Ac 2	
Personne :								Club : <b>512355 NORT A.C.</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23872802	Match :	61603.2	U15f À 8 / 3		Groupe B			336
Date :	07/05/2026		09/05/2026	534841	St Marc Sur Mer Foot 1	-	560845	Vallons Erdre Fc Vlp 1	
Personne :								Club : <b>560845 FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23872674	Match :	61604.2	U15f À 8 / 3		Groupe B			336
Date :	07/05/2026		09/05/2026	554096	Villeneuve Bourgneuf 1	-	551077	Fay Bouvron Fc 1	
Personne :								Club : <b>551077 FAY-BOUVRON F. C.</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23897249	Match :	62389.2	U15f À 8 / 3		Groupe A			335
Date :	11/05/2026		09/05/2026	548227	Guemene Fc 1	-	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	
Personne :								Club : <b>581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23897228	Match :	62390.2	U15f À 8 / 3		Groupe A			335
Date :	11/05/2026		09/05/2026	581197	Gf Loroux Divatte 2	-	514661	Guerande Madeleine 1	
Personne :								Club : <b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23872907	Match :	63127.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe B			681
Date :	07/05/2026		09/05/2026	512354	Reze Aepr 2	-	521399	St Herblain Oc 1	
Personne :								Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23897257	Match :	63130.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe B			681
Date :	11/05/2026		09/05/2026	581899	Ent. Fcgl/Herbadilla 1	-	581361	Vertou Foot Es 1	
Personne :								Club : <b>581361 E.S. VERTOU FOOT</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23897236	Match :	63220.1	Départemental 3 U17 Masculin / 3		Groupe B			683
Date :	11/05/2026		09/05/2026	544136	Le Loroux Landreau O 1	-	517367	Heric Fc 1	
Personne :								Club : <b>517367 HERIC FOOTBALL CLUB</b>	
Motif :	1A							Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait					13/05/2026	13/05/2026

Dossier :	23872249	Match :	63623.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe A	693
Date :	07/05/2026		09/05/2026	560772 Gj Portes Bretagne 1	- 500258 St Nazaire Ump 1	
Personne :					Club : <b>560772 GJ PORTES DE BRETAGNE</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23872015	Match :	63938.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe C	700
Date :	07/05/2026		09/05/2026	501979 Coueron Chabossiere 2	- 550749 Gj Nord 44 1	
Personne :					Club : <b>550749 GJ NORD 44</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23897325	Match :	64345.1	Départemental 1 U14 Masculin / 3	Groupe A	708
Date :	11/05/2026		09/05/2026	561182 St Julien Divatte Fc 21	- 528847 St Nazaire Immaculee 21	
Personne :					Club : <b>528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23897226	Match :	65056.1	Départemental 3 U17 Masculin / 3	Groupe C	684
Date :	11/05/2026		09/05/2026	590304 Vieillevigne Planche 1	- 548100 La Montagne Fc 1	
Personne :					Club : <b>590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
Dossier :	23872900	Match :	65569.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	07/05/2026		09/05/2026	534765 St Herblain Preux As 1	- 552653 Derval Sc Nord Atlan 2	
Personne :					Club : <b>552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23897229	Match :	65744.1	Départemental 2 U18 Masculin / 3	Groupe C	669
Date :	11/05/2026		09/05/2026	522724 St Herblain Uf 21	- 520086 Vigneux Es 22	
Personne :					Club : <b>520086 ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23897253	Match :	65745.1	Départemental 2 U18 Masculin / 3	Groupe C	669
Date :	11/05/2026		09/05/2026	502138 Thouare Us 21	- 581256 Geneston As Sud Loir 22	
Personne :					Club : <b>581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23872805	Match :	65792.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe C	672
Date :	07/05/2026		09/05/2026	581910 Gj Joue Les Touches 21	- 582652 St Fiacre Coteaux Fc 21	
Personne :					Club : <b>582652 F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE</b>	
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€
Dossier :	23897345	Match :	61321.2	U18f À 11 N1 / 3	Groupe B	315
Date :	11/05/2026		09/05/2026	582157 Gf La Grigonnais Pb 1	- 502227 Carquefou Usja 1	
Personne :					Club : <b>502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU</b>	
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 18,00€

Dossier :	23897357	Match :	62388.2	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	11/05/2026	09/05/2026	560447	Gf Canal Et Foret 1	- 565244	Gf Terres De Loire 2
Personne :					Club :	<b>565244 GF TERRES DE LOIRE STE LUCE THOUARE</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23897349	Match :	62544.1	Départemental 1 U18 Masculin / 3	Acces Ligue	664
Date :	11/05/2026	09/05/2026	510656	St Andre Des Eaux 21	- 561031	Gj De Goulaine 21
Personne :					Club :	<b>561031 GJ DE GOULAINÉ</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23897264	Match :	62634.1	Départemental 2 U18 Masculin / 3	Groupe A	667
Date :	11/05/2026	09/05/2026	542491	Pornic Foot 21	- 502031	St Brevin Ac 21
Personne :					Club :	<b>502031 A.C. ST BREVIN</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23897445	Match :	63217.1	Départemental 3 U17 Masculin / 3	Groupe B	683
Date :	11/05/2026	09/05/2026	520139	Moisdon Meiller Edd 1	- 500041	Nantes La Mellinet 2
Personne :					Club :	<b>500041 LA MELLINET DE NANTES</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23897342	Match :	63896.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe B	699
Date :	11/05/2026	09/05/2026	514661	Guerande Madeleine 2	- 502394	Herbignac St Cyr 2
Personne :					Club :	<b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23897378	Match :	65567.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	11/05/2026	09/05/2026	522724	St Herblain Uf 3	- 502178	Blain Es 3
Personne :					Club :	<b>502178 ENT.S. DE BLAIN</b>
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						18,00€
Dossier :	23871060	Match :	62767.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe B	671
Date :	06/05/2026	09/05/2026	502505	Nozay Os 21	- 560518	Campbon Ubcc 22
Personne :					Club :	<b>560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897258	Match :	63128.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3	Groupe B	681
Date :	11/05/2026	09/05/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 2	- 581813	St Hilaire Clisson F 1
Personne :					Club :	<b>512355 NORT A.C.</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897329	Match :	63937.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe C	700
Date :	11/05/2026	09/05/2026	517365	Orvault Sf 3	- 510653	Nantes St Felix Ccs 1
Personne :					Club :	<b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
						36,00€

Dossier :	23897276	Match :	64075.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe A	703
Date :	11/05/2026	09/05/2026	560772	Gj Portes Bretagne 2	- 580575	Savenay Malville Pfc 3
Personne :					Club :	<b>580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897331	Match :	64619.1	Départemental 3 U17 Masculin / 3	Groupe A	682
Date :	11/05/2026	09/05/2026	553554	Gj St Pere Oceane 1	- 554096	Villeneuve Bourgneuf 1
Personne :					Club :	<b>553554 GJ ST PERE OCEANE</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897263	Match :	65565.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	11/05/2026	09/05/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 3	- 518734	Plesse Dresny Es 2
Personne :					Club :	<b>512355 NORT A.C.</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897295	Match :	65654.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3	Groupe A	680
Date :	11/05/2026	09/05/2026	502274	Guerande St Aubin 1	- 582222	Saint Sebastien Fc 2
Personne :					Club :	<b>582222 SAINT SEBASTIEN F. C.</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897352	Match :	64208.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe D	706
Date :	11/05/2026	09/05/2026	548100	La Montagne Fc 3	- 544892	Paimboeuf Estuaire 2
Personne :					Club :	<b>548100 F.C. LA MONTAGNE</b>
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897340	Match :	64253.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe E	707
Date :	11/05/2026	09/05/2026	502505	Ent. Nozay/Guemene M 2	- 560845	Vallons Erdre Fc Vlp 2
Personne :					Club :	<b>560845 FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN</b>
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897432	Match :	64666.1	Départemental 1 U15 Masculin / 3	D1 Elite	687
Date :	11/05/2026	09/05/2026	548228	La Roche Blanche Cot 1	- 502386	Nantes St Pierre 1
Personne :					Club :	<b>502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES</b>
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23897382	Match :	65652.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3	Groupe A	680
Date :	11/05/2026	09/05/2026	501979	Coueron Chabossiere 1	- 542491	Pornic Foot 2
Personne :					Club :	<b>542491 PORNIC FOOT</b>
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		13/05/2026	13/05/2026
						36,00€
Dossier :	23872095	Match :	61387.2	U15f À 11 N1 / 3	Groupe A	327
Date :	07/05/2026	09/05/2026	502227	Carquefou Usja 1	- 544184	Reze Fc 1
Personne :					Club :	<b>544184 F.C. REZE</b>
Motif :	3A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende :	Forfait général		13/05/2026	13/05/2026
						54,00€

Dossier :	23870874	Match :	62903.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe B	675
Date :	06/05/2026		09/05/2026	502178 Blain Es 23	- 502086 Chateaubriant Al 22	
Personne :					Club : <b>502178 ENT.S. DE BLAIN</b>	
Motif :	3A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23897265	Match :	62455.2	U18f À 8 / 3	Groupe A	320
Date :	11/05/2026		09/05/2026	502448 Clisson Etoile 1	- 548227 Guemene Fc 1	
Personne :					Club : <b>548227 F.C. PAYS DE GUEMENE</b>	
Motif :	3B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23897403	Match :	64554.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	676
Date :	11/05/2026		09/05/2026	513858 La Chapelle Ac Chap 22	- 502138 Thouare Us 22	
Personne :					Club : <b>513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE</b>	
Motif :	3B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23870748	Match :	61602.2	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	06/05/2026		09/05/2026	560170 Gf Pays Noir 2	- 582156 Gf Hirondelles Gesvr 2	
Personne :					Club : <b>560170 GF PAYS NOIR</b>	
Motif :	4A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23872430	Match :	62357.2	U15f À 11 N3 / 3	Poule B	721
Date :	07/05/2026		09/05/2026	513858 La Chapelle Ac Chap 1	- 525241 Ent. Fcls/Smpfc 2	
Personne :					Club : <b>525241 F.C. LOIRE ET SILLON</b>	
Motif :	4A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23897239	Match :	64252.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe E	707
Date :	11/05/2026		09/05/2026	502086 Chateaubriant Al 2	- 552461 Gj 3 Forets Soudan 2	
Personne :					Club : <b>502086 AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT</b>	
Motif :	4B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23899596	Match :	65103.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe E	729
Date :	12/05/2026		09/05/2026	544892 Paimboeuf Estuaire 22	- 544107 Rouans Es Marais 21	
Personne :					Club : <b>544107 ENT.S. DES MARAIS</b>	
Motif :	5B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			13/05/2026	13/05/2026
					54,00€	
Dossier :	23900932	Match :	51183.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe D	18
Date :	13/05/2026		10/05/2026	500268 Ancenis Rcasg 3	- 520217 St Gereon Reveil 2	
Personne :					Club : <b>500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉREON</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026
					16,00€	
Dossier :	23900934	Match :	51318.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe F	17
Date :	13/05/2026		10/05/2026	538478 Nantes Portugais Atp 1	- 512354 Reze Aepr 3	
Personne :					Club : <b>538478 A. TRAVAILLEURS PORTUGAIS NANTES</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026
					16,00€	

Dossier :	23900918	Match :	52053.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30	
Date :	13/05/2026	10/05/2026	546436	St Julien V. Cavusg 2	- 563816	Sion Lusanger As 2	
Personne :						Club :	<b>546436 CERC.A.VOUVANTAIS U.S. GLAINOISE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23900921	Match :	52254.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe H	28	
Date :	13/05/2026	10/05/2026	541370	Aigrefeuille As Main 4	- 582652	St Fiacre Coteaux Fc 4	
Personne :						Club :	<b>541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23900915	Match :	52692.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe D	25	
Date :	13/05/2026	10/05/2026	581347	Abbaretz Saffre Fc 4	- 520437	Nd Landes Es1 1	
Personne :						Club :	<b>581347 ABBARETZ SAFFRE F.C.</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899239	Match :	61320.2	U18f À 11 N1 / 3	Groupe B	315	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	581195	Gf Sud Loire Montagn 1	- 581196	Gf Presqu'île 44 1	
Personne :						Club :	<b>581195 GF SUD LOIRE LA MONTAGNE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899232	Match :	62902.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe B	675	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	581699	Avessac Fegreac Sc 21	- 548227	Guemene Fc 22	
Personne :						Club :	<b>581699 AVESSAC FEGREAC S.C.</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899225	Match :	63311.1	Départemental 1 U16 Masculin / 3	Acces Ligue	685	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	581361	Vertou Foot Es 21	- 523294	Nantes Fcta 21	
Personne :						Club :	<b>581361 E.S. VERTOU FOOT</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899227	Match :	63355.1	Départemental 2 U16 Masculin / 3	Groupe A	686	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	513964	St Mars Du Desert Ja 21	- 561031	Gj De Goulaine 21	
Personne :						Club :	<b>513964 JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899230	Match :	63759.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe D	696	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	560518	Campbon Ubcc 1	- 502086	Chateaubriant Al 1	
Personne :						Club :	<b>560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€
Dossier :	23899236	Match :	64163.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe C	705	
Date :	12/05/2026	09/05/2026	580423	Gj Loireauxence Vair 4	- 513858	La Chapelle Ac Chap 2	
Personne :						Club :	<b>580423 GJ VARADES LOIREAUX</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026	16,00€

Dossier :	23899233	Match :	64555.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	676
Date :	12/05/2026	09/05/2026	510653	Nantes St Felix Ccs 22	- 502178	Blain Es 22
Personne :					Club :	<b>510653 C.C.S. NANTES ST FELIX</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/05/2026	13/05/2026 16,00€
Dossier :	23899213	Match :	62338.2	U15f À 11 N1 / 3	Groupe B	329
Date :	12/05/2026	08/05/2026	581197	Gf Loroux Divatte 1	- 581873	Gf Violettes Sud Loi 1
Personne :					Club :	<b>581197 GF LOROUX CANTON</b>
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/05/2026	13/05/2026 16,00€
Dossier :	23899241	Match :	63939.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe C	700
Date :	12/05/2026	09/05/2026	560414	Gj Mésanger St Gereon 2	- 500268	Ancenis Rcasg 1
Personne :					Club :	<b>500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON</b>
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/05/2026	13/05/2026 16,00€
Dossier :	23871374	Match :	50923.2	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe H	337
Date :	06/05/2026	10/05/2026	510656	St Andre Des Eaux 3	- 547524	Ste Pazanne Retz Fc 2
Personne :					Club :	<b>547524 F.C. DE RETZ</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 160,00€
Dossier :	23897531	Match :	51056.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe B	19
Date :	11/05/2026	10/05/2026	520442	Besne Ja 2	- 501941	La Chapelle Marais F 4
Personne :					Club :	<b>501941 F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 160,00€
Dossier :	23897552	Match :	51789.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe A	27
Date :	11/05/2026	10/05/2026	548648	Donges Fc 3	- 514661	Guerande Madeleine 4
Personne :					Club :	<b>548648 DONGES F.C.</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 140,00€
Dossier :	23897554	Match :	51923.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe C	31
Date :	11/05/2026	10/05/2026	550043	Ent. Fc3r/Missillac 2	- 551077	Fay Bouvron Fc 3
Personne :					Club :	<b>550043 F.C. DES TROIS RIVIERES</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 140,00€
Dossier :	23897557	Match :	51990.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe D	25
Date :	11/05/2026	10/05/2026	525241	Fc Loire Et Sillon 3	- 527371	Orvault Bugalliere 2
Personne :					Club :	<b>525241 F.C. LOIRE ET SILLON</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 140,00€
Dossier :	23897564	Match :	52055.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	11/05/2026	10/05/2026	520139	Moisdon Meiller Edd 2	- 521038	St Aubin Chateaux Us 3
Personne :					Club :	<b>521038 U.S. ST AUBIN DES CHATEAUX</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026 140,00€

Dossier :	23897539	Match :	54841.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe H	20
Date :	11/05/2026		10/05/2026	541089 Lege Fc 2	- 581899 Pt St Martin Fcgl 3	
Personne :					Club : <b>581899 F.C. GRAND LIEU</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					160,00€	
Dossier :	23897786	Match :	61113.2	Départemental 4 Féminin / 2	Groupe Accession	663
Date :	11/05/2026		10/05/2026	564451 Gf Coeur De La Mée 1	- 561154 Gf Havre Et Loire 3	
Personne :					Club : <b>561154 GF HAVRE ET LOIRE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					55,00€	
Dossier :	23871931	Match :	61628.2	Départemental Féminin A8 Loisirs / 2	Groupe A	725
Date :	07/05/2026		10/05/2026	564848 Gf Etoiles Nd Loire 1	- 547525 Nantes Sud 98 1	
Personne :					Club : <b>564848 GF ETOILES NORD LOIRE</b>	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					45,00€	
Dossier :	23900481	Match :	68859.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 2	Unique	817
Date :	12/05/2026		11/05/2026	565339 Nantes Mamba Futsal 1	- 519195 Nantes Dervallieres 1	
Personne :					Club : <b>519195 ACSDERVALLIERES</b>	
Motif :		Forfait (100 € au bénéfice du club adverse)			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/05/2026	13/05/2026
					65,00€	
Dossier :	23897643	Match :	52056.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	11/05/2026		10/05/2026	515069 Villepot Us 1	- 518733 Rouge Esp 2	
Personne :					Club : <b>518733 ESPE.S. DE ROUGE</b>	
Motif :	18	Forfait général			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			13/05/2026	13/05/2026
					140,00€	
Dossier :	23896974	Match :	65244.2	Départemental Loisirs / 2	Groupe G - Vendredi	748
Date :	10/05/2026		10/04/2026	502386 Nantes St Pierre 1	- 852167 Vertou Vignoble Es 1	
Personne :					Club : <b>502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES</b>	
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet	Date de fin
Décision :	42	Non retour de la feuille de match papier ou FMI			13/05/2026	13/05/2026
					33,00€	
Dossier :	23899216	Match :	61497.2	U15f À 11 N2 / 3	Poule B	718
Date :	12/05/2026		09/05/2026	551330 Gf Nantes Est 2	- 500041 Nantes La Mellinet 1	
Personne :					Club : <b>551330 GF NANTES EST</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/05/2026	13/05/2026
					17,00€	
Dossier :	23899209	Match :	62338.2	U15f À 11 N1 / 3	Groupe B	329
Date :	12/05/2026		08/05/2026	581197 Gf Loroux Divatte 1	- 581873 Gf Violettes Sud Loi 1	
Personne :					Club : <b>581197 GF LOROUX CANTON</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/05/2026	13/05/2026
					17,00€	
Dossier :	23899170	Match :	63625.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe A	693
Date :	12/05/2026		09/05/2026	590211 St Nazaire Af 2	- 501946 Montoir Cs 1	
Personne :					Club : <b>590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/05/2026	13/05/2026
					17,00€	

Dossier :	23898211	Match :	60214.2	Départemental 3 Entreprise / 1	Groupe A	150	
Date :	11/05/2026		22/06/2026	527371 Orvault Bugalliere 2	- 615570 Indret Naval Group 2		
Personne :					Club : <b>615570 A.S.C. INDRET</b>		
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					26,00€
Dossier :	23899823	Match :	61454.2	Départemental Loisirs / 2	Groupe B - Lundi	723	
Date :	12/05/2026			512354 Reze Aepr 1	- 847724 Nantes Focl 1		
Personne :					Club : <b>847724 F.O.C.L. NANTES</b>		
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			13/05/2026	13/05/2026	26,00€